



ÉLEVAGE

// GIE SYNERGIE CHAROLAIS STATION DE JALOGNY

Une sélection et même une procréation !

Les veaux de la station de Jalogny ne sont pas les fruits du hasard. Leur recrutement débute deux ans avant la fameuse vente aux enchères avec un programme visant à faire naître les futurs pensionnaires de l'outil d'évaluation.

« La vente de station de Jalogny se prépare deux ans en amont », débute Jacques Bonnot, technicien à Alsoni Conseil Élevage et membre de la commission technique du GIE Synergie Charolais. Tout commence en effet par un tri des vaches susceptibles d'être les mères de futurs taureaux passés par la station.

Pour les veaux en pension actuellement à Jalogny, cette étape a eu lieu dans l'hiver 2022-2023. Actuellement, ce sont les veaux de la vente 2027 que l'on est d'ores et déjà en train de procréer...

Plans d'accouplements raisonnés

« Nous réalisons des plans d'accouplements raisonnés pour faire naître des veaux pour la station de Jalogny », explique Jacques Bonnot. Les techniciens encouragent les éleveurs à accoupler leurs meilleures femelles avec des tau-

reaux judicieusement choisis. « Nous privilégions autant les taureaux issus de monte naturelle que d'insémination, de sorte à diversifier les souches. Nous intégrons aussi des taureaux de l'association Charolais Évaluation 71, de Simon Génétic et de Feder », confie Jacques Bonnot.

Veaux souhaitables et veaux procréés

Tous les veaux qui naissent de ce schéma de procréation lié à la station de Jalogny sont vus par les techniciens d'Alsoni. S'ils respectent les critères du standard de race, ils seront soumis au génotypage qui établira leur filiation et leurs statuts vis-à-vis des gènes culards et de l'ataxie. Parallèlement, l'Institut de l'Élevage édite une liste des veaux « souhaitables » pour les stations. Cette liste s'appuie sur les index et les qualifications des parents. Le recrutement des veaux en ferme a lieu fin août-début septembre. Les membres

des commissions de sélection du GIE se rendent dans les élevages munis de la liste des veaux « souhaitables ». Les naisseurs la reçoivent aussi. Tous les veaux candidats à la station de Jalogny sont génotypés.

Conditions d'entrée

Les conditions d'entrée à la station de Jalogny sont strictes : veau inscrit au Herd Book Charolais, ne devant pas être né de césarienne, un poids à la naissance ne dépassant pas 60 kg, devant respecter un certain nombre de critères en termes de performances et de qualification. La mère doit être favorablement indexée (≥95) en facilité de naissance, valeur maternelle et ISU. Le père doit être au minimum qualifié « Reproducteur Jeune », énumère Maxime Royer, technicien de la station.

« Performances certifiées, garanties sanitaires... »

Le recrutement appliqué à l'entrée de la station de Jalogny est à la fois rigoureux et résolument proactif. De ce fait, « les veaux issus de la station ont des performances certifiées. La station propose toute une panoplie de veaux pour répondre aux attentes des éleveurs d'aujourd'hui : facilité de naissance, lait, aptitude au vêlage, croissance », fait valoir Jacques Bonnot. Les veaux de station ont aussi toutes les garanties sanitaires nécessaires et même une garantie de fertilité puisqu'ils subissent une spermatogénèse, complète Maxime Royer, technicien de la station.



La station de Jalogny sélectionne ses pensionnaires sur le niveau de performances de leurs parents. Elle a développé un véritable programme de procréation par lequel des accouplements raisonnés sont effectués en amont pour faire naître des veaux répondant aux attentes de la station.



Marc Labille

Quatre mois de contrôle

92 futurs reproducteurs charolais sont entrés à la station de Jalogny le 1^{er} octobre dernier. La première étape de leur séjour a été une pesée suivie d'un déparasitage, d'une vaccination contre la grippe... Les pensionnaires ont ensuite été triés par âge et par poids pour un allotement dans 14 cases. La phase de contrôle a duré quatre mois avec une pesée mensuelle (fin octobre, fin novembre, fin décembre, fin janvier). Les performances réalisées en station seront intégrées dans le calcul final des indexations des animaux. Ces indexations seront dévoilées le 27 janvier et figureront sur le catalogue de la vente. Les veaux feront l'objet d'un dernier tri en vue de la vente aux enchères. Cette dernière aura lieu le vendredi 21 février à Charolles. Des portes ouvertes sont prévues sur rendez-vous (07.88.19.58.18). Elles se dérouleront du 10 au 15 février.



// EN BREF

La marque "C'est qui le patron" léguée à une fondation

Dans une interview, Nicolas Chabanne, patron d'entreprises, notamment de la marque "C'est qui le patron" (CQLP) née dans la plaine de Bresse dans l'Ain voisin, a annoncé sa décision de « de léguer toutes les actions de mes entreprises (dont CQLP) à une fondation pour protéger durablement les producteurs et créer en France un nouveau modèle d'entreprises : "Les entreprises du partage" ». Avec ce transfert à une fondation pour une valeur comprise entre 10 et 20 millions d'euros, il rend ainsi « impossible un rachat ou une cession de CQLP. Les producteurs vont être sécurisés », a-t-il déclaré. Ils « bénéficieront sur le long terme et sans changements possibles du soutien de notre initiative collective et de la mobilisation des millions de consommateurs qui la soutiennent », a ajouté Nicolas Chabanne. À travers cette démarche, il souhaite offrir à tous les consommateurs la possibilité mécanique de systématiser via l'achat des produits ou services (...) des impacts positifs et durables sur le monde qui nous entoure (socialement, environnementalement, économiquement, etc.).

(*) <https://lesentreprisesdupartage.com>

Viande bovine : la Chine enquête sur les importations

À la demande de son industrie de l'élevage, le ministère chinois du Commerce a annoncé, le 27 décembre, le lancement d'une enquête sur les mesures de sauvegarde visant les importations de viande bovine. Les associations professionnelles justifient cette demande par le fait que « les importations de viande bovine en Chine ont augmenté de 65 % entre 2019 et 2023 », et que « le volume des importations au premier semestre 2024 a plus que doublé par rapport au premier semestre 2019 », lui causant « de graves dommages ». L'Empire du milieu précise que l'enquête ne cible pas de pays ou de région spécifiques, ne distingue pas l'origine des produits et n'affectera pas les échanges commerciaux. Cette enquête, qui concerne la période entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024, doit durer huit mois mais que ce délai pourra être prorogé « de manière appropriée dans des circonstances particulières ». Le porte-parole du ministère chinois du Commerce ajoute que son pays est disposé « à maintenir la communication avec toutes les parties, à mener des consultations amicales, à prendre en compte les préoccupations de chacun et à œuvrer ensemble pour maintenir un environnement commercial international sain et stable ».

